

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Validation des trimestres de retraite des indépendants Question écrite n° 34794

Texte de la question

Mme Danielle Brulebois attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la validation des trimestres des indépendants dans le secteur du tourisme. Pour valider une année entière, il faut avoir perçu au moins 4 fois 150 SMIC horaire, soit 6 090 euros en 2020. Or ce montant ne sera pas atteint par de nombreux professionnels dans le secteur du tourisme, fortement impactés par la crise sanitaire. Elle souhaiterait donc connaître les dispositifs mis en place pour faire face à cette situation et permettre le meilleur accompagnement de ces professionnels.

Données clés

Auteur: Mme Danielle Brulebois

Circonscription : Jura (1re circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 34794 Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion

Ministère attributaire : Travail, plein emploi et insertion

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 février 2021

Question publiée au JO le : 8 décembre 2020, page 8929

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)